



Mise à jour orale par la Haut-Commissaire des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Nicaragua

Genève, le 16 juin 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Haute-Commissaire pour sa présentation.

La Suisse est préoccupée par la dissolution de centaines d'ONG par l'Assemblée nationale depuis 2018, 96 pour la seule journée du 2 juin dernier. Cela a abouti à la disparition des universités indépendantes, ainsi que des principales organisations de protection des personnes vulnérables, des droits de l'homme, de l'environnement et de la santé. De plus, la mise en œuvre de la loi de régulation des organisations à but non-lucratif met en péril une réponse humanitaire adéquate en cas de catastrophes naturelles.

A ces mesures administratives se sont ajoutées des poursuites pénales à l'encontre de membres d'ONG. Elles sont rendues possibles par le manque d'indépendance de la justice et par l'application arbitraire de lois aux termes vagues, adoptées ces dernières années. La Suisse presse le Nicaragua de mettre sa législation en conformité avec ses obligations internationales en matière de droits de l'homme. La Suisse réitère également son appel à libérer les personnes détenues arbitrairement.

La Suisse salue le fait que le Conseil des droits de l'homme ait pris la mesure de la situation dans le pays, en établissant en mars dernier un groupe d'experts des droits de l'homme au Nicaragua. Elle appelle les autorités à collaborer pleinement avec ce mécanisme.

Madame la Haute-Commissaire,

Comment la communauté internationale peut-elle soutenir le travail du groupe d'experts des droits de l'homme au Nicaragua ?

Je vous remercie.